

**PRIMATURE**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

-----  
**PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°004-2023)

-----  
**Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

**Ouagadougou, le 08 février 2023**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 08 février 2023,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 14 H 35 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,  
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu une communication orale,  
procédé à des nominations  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur, Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Pologne auprès du Burkina Faso, avec résidence à Dakar au Sénégal.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination dudit Ambassadeur.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

Le Conseil a adopté **cinq (05) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif à **une ordonnance** portant autorisation de ratification du contrat de crédit Acheteur signé le 07 décembre 2021 entre le Burkina Faso, la SOCIETE GENERALE et ING BELGIQUE SA pour le financement de la construction et l'équipement clé en main d'un Centre hospitalier régional universitaire de 306 lits à Gaoua (région du Sud-Ouest).

D'un coût total de **cinquante-quatre milliards quatre cent cinquante-deux millions neuf cent cinquante-huit mille quatre cent quarante et un (54 452 958 441) F CFA**, le projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier régional universitaire de Gaoua a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations dans la région sanitaire du Sud-Ouest.

**Le deuxième rapport** est relatif à **un projet de décret** portant déclaration d'utilité publique urgente de l'emprise du drain de Tanghin.

Ce projet de décret vise l'application de l'article 300 de la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. L'emprise du drain de Tanghin, objet de la déclaration d'utilité publique urgente traverse les secteurs 17, 18, 19 et 20 de l'arrondissement n°4 de la Commune de Ouagadougou.

Le linéaire total du drain est de 4 852 m. Les dimensions de son emprise sont constituées des tronçons suivants :

- tronçon 1 : situé entre les rails (Rue 23.708) et la ceinture verte (Rue 23.292), d'une longueur de 950 m et d'une largeur comprise entre 20 et 50 m ;
- tronçon 2 : situé dans la ceinture verte, d'une longueur de 550 m et d'une largeur comprise entre 50 et 400 m ;
- tronçon 3 : situé entre la limite de la ceinture verte (Rue 23.240) et la (Rue 23.193), d'une longueur de 400 m et d'une largeur comprise entre 50 et 60 m ;
- tronçon 4 : situé entre la Rue 23.193 et l'Avenue de la Concorde nationale (Rue 24.01), d'une longueur de 900 m et d'une largeur comprise entre 47 et 60 m ;
- tronçon 5 : situé entre l'Avenue de la Concorde nationale (Rue 24.01) et la Rue 24.30, d'une longueur de 550 m et d'une largeur comprise entre 50 et 55 m ;
- tronçon 6 : situé entre la Rue 24.30 et la Rue 24.126, d'une longueur de 800 m et d'une largeur comprise entre 43 et 58 m ;

- tronçon 7 : situé entre la Rue 24.126 et la RN3, d'une longueur de 702 m et d'une largeur comprise entre 48 et 51 m.

La libération de la zone concernée permettra l'aménagement d'un canal de drainage dans le quartier Tanghin, d'une longueur d'environ 5 kilomètres pour résoudre les problèmes d'inondations récurrentes dans ladite zone.

L'adoption de ce décret permettra de procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique de l'emprise du drain de Tanghin en vue de la réalisation des ouvrages, entrant dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'assainissement et de drainage de Ouagadougou (PADO).

**Le troisième rapport** est relatif à **un projet de décret** portant modification et prorogation du délai du décret n°2019-1129/PRES/PM/MINEFID/MATDC/ME/MI/MTMUSR du 15 novembre 2019 portant déclaration d'utilité publique urgente, les lignes électriques, les projets de construction de lignes électriques de Haute tension et leurs couloirs de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL).

La modification du décret vise la prise en compte de 4 lignes dans lesdits projets et dont les travaux sont entamés. Il s'agit de la ligne d'évacuation 225 kV de la centrale solaire régionale de Kaya, de la ligne d'évacuation 225 kV de la centrale solaire régionale de Koupéla, de la ligne d'évacuation 225 kV de la centrale solaire de Kalzi et le projet d'interconnexion électrique 225 kV Poste Ouaga-Est-Ziniaré.

Au regard du retard pris dans l'exécution des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique pour la libération de l'emprise des sites concernés qui ne devaient pas excéder 3 ans et échu le 15 novembre 2022, la nécessité de la prorogation de ce délai s'impose.

L'adoption de ce décret permet d'insérer les différentes modifications, de donner une base juridique pour la poursuite de la mise en œuvre desdits projets et de proroger le délai d'exécution des opérations d'expropriation de deux (02) ans pour compter du 16 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 309 de la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

**Le quatrième rapport** est relatif à **un projet de décret** portant modification du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Ce décret modificatif vise à mettre à la disposition des acteurs de la commande publique un cadre juridique plus adapté au contexte d'insécurité et de crise humanitaire.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un mécanisme plus flexible de gestion des différentes commandes en vue de réaliser avec efficacité et efficience les investissements nécessaires, au regard du contexte national.

**Le cinquième rapport** est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire et adoption des statuts de ladite Agence.

L'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire a pour mission le financement des entreprises communautaires par actionnariat populaire dans les différents secteurs d'activités, notamment l'agriculture, l'élevage, l'agro-alimentaire, le textile et les mines.

L'adoption de ces décrets permet de disposer d'un instrument adéquat favorisant l'éclosion et le développement de l'entrepreneuriat communautaire au Burkina Faso.

### **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant déclaration de la nouvelle espèce de jassides « Amrasca biguttula », comme un « fléau agricole » et autorisation d'importation et d'utilisation de pesticides non homologués pour lutter contre ce ravageur.

La campagne agricole 2022-2023 a été marquée par des attaques sévères d'insectes piqueurs suceurs, notamment les jassides dans les champs de coton. Ces attaques entraînent le ralentissement voire l'arrêt de l'activité photosynthétique, ce qui provoque la baisse de la productivité du cotonnier.

Toutes les actions entreprises par les producteurs, les sociétés cotonnières et leur dispositif d'appui conseil pour le contrôle de ces ravageurs se sont soldées par des échecs. Il ressort des études préliminaires que le Burkina Faso a été envahi par une nouvelle espèce de jassides appelée Amrasca biguttula ou jassides du coton indien. Cette espèce est très prolifique en raison de l'inefficacité de la plupart des insecticides homologués et utilisés pour la protection du cotonnier.

L'adoption de ce décret permet l'importation et l'utilisation de pesticides non homologués pour lutter efficacement contre ces infestations élevées de jassides.

### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** est relatif au retrait du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la Société des mines de Belahourou (SMB) SA à Inata dans la province du Soum, Région du Sahel.

La société minière SMB de BALAJI Group connaît des problèmes de gestion ayant entraîné des cumuls de dettes vis-à-vis de l'Etat et des travailleurs. Pour soutenir cette société, l'Etat a conclu un protocole d'accord pour la restructuration de sa dette. A travers cet accord, la société s'est engagée à payer à l'Etat burkinabè la somme de **4 285 903 102 F CFA**, au titre des droits fixes et la somme de **300 880 228 F CFA**, au titre des pénalités.

Le premier paiement qui était prévu au plus tard le 30 juin 2021 n'a pu être honoré par cette société minière dont les installations et les équipements ont également été saisis par sa banque.

L'adoption de ce décret permet le retrait du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la Société des mines de Belahourou (SMB) SA à Inata dans la province du Soum, Région du Sahel.

**Le second décret** porte organisation du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Energie, des mines et des carrières d'assurer efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement et du décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels.

## **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Le Conseil adopté **trois (03) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois et nomination d'enseignants-chercheurs à l'Université de Dédougou dans l'emploi de Maître de conférences.

L'adoption de ces décrets permet la création de deux (02) emplois de Maître de conférences et d'un emploi de Maître-assistant et la nomination de deux (02) Maîtres de conférences à l'Université de Dédougou.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

**Le deuxième rapport** est relatif à **un projet de décret** portant création d'un emploi de Maître-assistant à l'Université Thomas SANKARA.

L'adoption de ce décret permet la création d'un emploi de Maître-assistant à l'Université Thomas SANKARA.

**Le troisième rapport** est relatif à **deux (02) projets de décret** portant respectivement création d'emplois et nomination d'enseignants-chercheurs dans les emplois de Professeur titulaire et de Maître de conférences à l'Université Thomas SANKARA.

L'adoption de ces décrets permet la création d'**un emploi** de Professeur titulaire, de **quatre (04) emplois** de Maître de conférences et de **cinq (05) emplois** de Maître-assistant et la nomination d'**un** Professeur titulaire et de **quatre (04)** Maîtres de conférences à l'Université Thomas SANKARA.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

## **I.6. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil a adopté **un décret**, portant organisation du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement d'assurer efficacement ses missions, conformément aux dispositions du décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement et du décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels.

## **II. COMMUNICATION ORALE**

**II.** Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la première édition du Forum des fonctionnaires internationaux burkinabè (FFIB) du 27 au 29 décembre 2022 à Ouagadougou.

Cette rencontre a réuni 650 participants en présentiel et en visioconférence autour du thème « **Contribution des fonctionnaires internationaux burkinabè au développement inclusif du Burkina Faso** ».

A l'issue du forum, les participants ont :

- pris l'engagement d'accompagner le Gouvernement burkinabè dans les efforts de développement ;
- pris la résolution d'accompagner les Burkinabè dans le processus d'accession à la fonction publique internationale ;
- recommandé l'institutionnalisation du forum des fonctionnaires internationaux burkinabè.

### **III. NOMINATIONS**

### **III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

- Monsieur Albert **SANOU, Mle 91 689 G**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Comptable principal des matières du ministère des Infrastructures et du désenclavement.

#### **B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

- Monsieur Marchel **DIMA, Mle 130 354 Y**, Magistrat, 1<sup>er</sup> grade, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) ;
- Monsieur Bâ Sidi Mohamed Yiniyé **NESSAO, Mle 359 713 B**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la Communication et de la presse de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) ;
- Madame Philadine **IDO/NIESSI, Mle 332 739 Z**, Attaché en études et analyses, option : Droit, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommée Secrétaire générale de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) ;
- Madame Edith Rolande W. **KHOGARABOUX-NION/SANOU, Mle 514 515 N**, Ingénieur informaticien, est nommée Directrice de Cabinet de la Commission de l'informatique et des libertés ;
- Monsieur Bonyamine **OUARMA, Mle 278 897 S**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des ressources humaines de la Commission de l'informatique et des libertés ;

- Monsieur Marc Wendenso **ZALLE, Mle 245 197 J**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la gestion des finances de la Commission de l'informatique et des libertés ;
- Madame Mamata **SARE/FOFANA, Mle 272 798 D**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommée Directrice de la prospective et de l'innovation de la Commission de l'informatique et des libertés ;
- Monsieur Wanogo Malick **OUATTARA, Mle 288 327 L**, Ingénieur de conception en informatique, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des systèmes d'information de la Commission de l'informatique et des libertés ;
- Monsieur Kouliga Désiré **YAMEOGO, Mle 304 201 N**, Conseiller en Droits humains, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et du contentieux de la Commission de l'informatique et des libertés.

### **C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

- Monsieur Hamadou **DIALLO, Mle 229 840 G**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de Cabinet du ministre délégué chargé des Ressources animales ;
- Monsieur Jean **SIMPORE, Mle 33 741 U**, Ingénieur d'élevage, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Conseiller technique du ministre délégué chargé des Ressources animales ;
- Monsieur Jean-Marie **BATIEBO, Mle 74 821 L**, Vétérinaire, catégorie PC, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Conseiller technique du ministre délégué chargé des Ressources animales ;
- Monsieur Philibert **ZONGO, Mle 208 086 L**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

**D. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

- Monsieur San Narcisse **KOULIBALY**, **Mle 22 00 209 N**, 2<sup>ème</sup> catégorie, position 2, échelon 01 (classification ex CENATRIN), Ingénieur des travaux informatiques, est nommé Directeur des systèmes d'information.

**E. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT**

- Monsieur Abdoul Moumouni **OUEDRAOGO**, **Mle 20 087 U**, Ingénieur géomètre, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des prestations et de la recherche de l'Institut géographique du Burkina (IGB).

**F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

- Monsieur Edmond **LANKOUANDE**, **Mle 313 486 K**, Enseignant-chercheur en sciences économiques, catégorie PD, grade initial, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER).

**G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Luc **YE**, **Mle 34 601 R**, Inspecteur général de l'enseignement secondaire, catégorie PB, grade 3, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Aly **SAVADOGO**, **Mle 110 923 A**, Enseignant-chercheur, Professeur titulaire, est nommé Directeur général de l'enseignement supérieur ;

- Monsieur Babou André **BATIONO**, **Mle 218 389 T**, Directeur de recherche, catégorie P1, classe terminale, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur général du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) ;
- Monsieur Djibril **YONLI**, **Mle 110 942 J**, Maître de recherche, catégorie P, est nommé Directeur des projets et programmes du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement ;
- Madame Salimata **KOUAME/TRAORE**, **Mle 245 755 S**, Enseignant-chercheur, catégorie P2, grade initial, 1<sup>er</sup> échelon, est nommée Directrice de la mobilisation des ressources du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement ;
- Monsieur Noël **THIOMBIANO**, **Mle 216 332 F**, Enseignant-chercheur, Professeur titulaire, catégorie P1, est nommé Directeur général du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) ;
- Monsieur Vincent **SEDOGO**, **Mle 225 608 Y**, Maître de recherche en histoire africaine, catégorie P2, classe exceptionnelle, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- Monsieur Wendkouni Judicaël **DJIGUEMDE**, **Mle 245 747 P**, Enseignant-chercheur, Maître de conférences, catégorie P2, grade initial, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et de la coopération ;
- Monsieur Aldjima Matthieu **NAMOUNTOUGOU**, **Mle 241 751 D**, Enseignant-chercheur, Maître de conférences agrégé en droit public, est nommé Directeur de l'équivalence et de la reconnaissance des titres et diplômes de l'enseignement supérieur ;

- Monsieur Boonwennesom Telesphore **TIENDREBEOGO, Mle 204 413 U**, Enseignant-chercheur, catégorie P2, 1<sup>er</sup> grade, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des systèmes d'information.

#### **H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME**

- Madame Batouré **LAMIZANA, Mle 78 665 A**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Harouna **SANA, Mle 50 295 D**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 15<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions, en remplacement de Monsieur Marius T. Diaboado LOMPO ;
- Monsieur Yemboini Pascal **THIOMBIANO, Mle 49 579 H**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 15<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions, en remplacement de Monsieur Barnabé KIEMTAREMBOUM ;
- Monsieur Valentin Hervé Sanyan **KAMBIRE, Mle 35 146 T**, Professeur certifié, 2<sup>ème</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions, en remplacement de Monsieur Mohamed Joël KABORE ;
- Monsieur Songré Etienne **SAWADOGO, Mle 29 498 S**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 2<sup>ème</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions, en remplacement de Monsieur Bassana Jonas BAZIE ;
- Monsieur Jean Noël **BONKOUNGOU, Mle 360 556 K**, Attaché en études et analyses, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Boukary **NITIEMA, Mle 88 786 F**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de missions ;

- Monsieur Barnabé **KIEMTAREMBOUM, Mle 32 113 E**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Yirmalè Frédéric **SOME, Mle 98 284 G**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général adjoint de la communication et des médias ;
- Madame Boumnoma Wenddindondé Rosalie **SAREMBE, Mle 200 486 H**, Administrateur des services touristiques, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommée Chargée d'études ;
- Monsieur Mathias **ZANTEA, Mle 48 101 G**, Conseiller des affaires culturelles, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé d'études.

## **I. AU TITRE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES**

- Monsieur Rayangnéwendé Thierry **SONGRE, Mle 110 099 V**, Ingénieur de conception informatique, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chef de département des technologies de l'information et de la communication.

### **III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective ;
- de la société AIR Burkina SA au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de la Loterie nationale burkinabè.

## **A. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

### **Au titre de la Primature :**

- Madame Rosalie **COMPAORE/NARE, Mle 111 327 D**, Conseiller des affaires économiques.

### **Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Madame Léa, 2<sup>ème</sup> jumelle **ZAGRE/RIMTOUMDA, Mle 44 056 K**, Administrateur des services financiers ;
- Madame Bêloorpuo Diane **DABIRE, Mle 104 268 K**, Administrateur des services financiers ;
- Monsieur Abdoulaye **SENOU, Mle 96 929 M**, Inspecteur du trésor.

### **Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :**

- Monsieur Hamidou **SAWADOGO, Mle 54 620 H**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

### **Au titre du Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres :**

- Monsieur Diaboido Fulbert Désiré **COMBARY, Mle 130 555 Z**, Magistrat.

**Le second décret** nomme Madame Léa, 2<sup>ème</sup> jumelle **ZAGRE/RIMTOUMDA, Mle 44 056 K**, Administrateur des services financiers, Présidente du Conseil d'administration de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

## **B. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la société AIR Burkina SA pour un premier mandat de trois (03) ans.

### **ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT**

**Au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière :**

- Monsieur Lassiné **KABORE, Mle 118 980 J**, Conseiller en gestion des ressources humaines ;
- Monsieur Hassane Ibrahim **KONE, Mle 98 059 P**, Ingénieur de l'aviation civile.

**Au titre de la Primature :**

- Monsieur Ousmane **ZONGO, Mle 247 912 F**, Conseiller des affaires économiques.

**Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Monsieur Félix Charles **DALLA, Mle 212 272 V**, Conseiller en aménagement du territoire et du développement local et régional, en remplacement de Monsieur Martial Wilfried Z. BASSOLET.

## **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE LA SOCIETE AIR BURKINA SA**

- Monsieur Paul Yves B. **KABORE**, Steward/Chef de cabine.

**Le second décret** renouvelle le mandat de Monsieur Daouda **OUEDRAOGO**, **Mle 32 71 P** (matricule AFP-PME), Economiste gestionnaire, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises au Conseil d'administration de la société AIR Burkina SA pour une dernière période de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



**Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,  
des lettres et de la communication*